

Un code d'éthique réciproque pour l'enseignant et son superviseur

Le présent code d'éthique constitue un engagement réciproque entre l'enseignant, d'une part, et, d'autre part, son superviseur (en général la direction d'établissement).

L'enseignant

En tant qu'éducateur, enseignant et employé, je m'engage :

en classe :

Les 16 engagements ci-dessous synthétisent les 16 dimensions de la compétence de l'enseignant en classe.

1. à avoir préparé mes cours avec soin;
2. à contrôler le déroulement de mes cours de façon à maximiser le temps d'apprentissage;
3. à proposer à mes élèves des activités variées, signifiantes et adaptées à leur âge;
4. à respecter le processus normal d'apprentissage de mes élèves;
5. à fournir des informations et des explications claires;
6. à communiquer dans une langue correcte et adaptée aux élèves;
7. à faire preuve de dynamisme dans ma façon de m'exprimer;
8. à être ouvert aux questions de mes élèves et à les accueillir avec bienveillance;
9. à énoncer des exigences claires et raisonnables;
10. à appliquer les règles disciplinaires avec cohérence;
11. à encourager et à valoriser chez mes élèves des comportements autonomes et responsables;
12. à traiter tous mes élèves avec justice et discernement;
13. à manifester un souci éducatif dans mes interventions en classe;
14. à agir face à mes élèves avec calme, transparence et cohérence, en pratiquant moi-même ce que j'exige d'eux;
15. à créer et maintenir en classe un climat respectueux, détendu et humain;
16. à tenir compte de la réalité et de la culture des jeunes dans mon action éducative.

à l'école :

Les 13 engagements ci-dessous synthétisent les 13 dimensions de la compétence de l'enseignant hors classe.

17. à respecter les programmes d'études dans ma planification, mon enseignement et mon évaluation;
18. à choisir des stratégies d'enseignement variées et adaptées aux élèves;
19. à coordonner mon enseignement avec celui de mes collègues ainsi qu'avec les balises du projet éducatif de l'école;

20. à animer et à encadrer les élèves sous ma responsabilité et à faire appliquer les règlements du code de vie;
21. à assurer de façon responsable une gestion de première ligne de l'école;
22. à actualiser, dans mon action éducative, le projet éducatif de l'école;
23. à respecter les normes, procédures et échéances en vigueur dans l'école;
24. à utiliser de façon judicieuse et responsable le matériel et les ressources institutionnelles;
25. à manifester, dans mon action professionnelle, un souci de l'établissement comme institution;
26. à agir professionnellement dans le respect des personnes et de l'établissement;
27. à prendre position clairement et calmement lorsque requis dans l'exercice de mes fonctions;
28. à participer à la vie de l'établissement et au maintien d'un climat harmonieux;
29. à me préoccuper activement de mon développement professionnel.

Le superviseur pédagogique

En tant que superviseur, je m'engage, dans les relations avec les enseignants :

Les 16 engagements ci-dessous synthétisant les 16 dimensions de la compétence du superviseur pédagogique.

1. à exercer un leadership pédagogique actif et éclairé;
2. à m'assurer du respect des programmes et des politiques pédagogiques et à fournir aux enseignants les outils en conséquence;
3. à m'intéresser activement aux activités d'enseignement et à soutenir les enseignants dans leurs réalisations;
4. à respecter l'autonomie pédagogique des enseignants;
5. à avoir des attentes claires, raisonnables et réalistes en matière d'encadrement des élèves par les enseignants;
6. à appliquer les règlements avec justice et cohérence et à soutenir les enseignants dans le même sens;
7. à être activement présent dans l'école et à supporter l'enseignant dans ses efforts pour un meilleur encadrement des élèves;
8. à solliciter la collaboration de tous les enseignants et à ne pas en abuser;
9. à définir les procédures claires et à les rappeler lorsque nécessaire;
10. à intervenir pour régler les problèmes administratifs;
11. à me servir de procédures comme d'un outil et non comme d'une fin en soi;
12. à consulter les enseignants dans l'élaboration des procédures et à leur laisser un délai raisonnable pour les exécuter;
13. à faire preuve de transparence dans mon activité professionnelle;
14. à agir avec calme, dans le respect des personnes et en pratiquant moi-même ce que j'exige;
15. à reconnaître le travail des enseignants et à être disponible pour les aider;
16. à faire preuve d'écoute, d'ouverture et d'empathie dans mes actions de supervision.